

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 3 avril 2018

L'an deux mille dix-huit,
le 3 avril à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Hervé ASTRUC, Didier CASSAGNEAU, Alain GAMBAROTTO, Jacques JOFRE, Valérie JOUANNY suppléante d'Agnès PALMIE, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Michel LAMOLINAIRIE, Claudette LANDE suppléante de Christian LESTRADE, Kléber LEYGUE, André MAGNAC, Alain MALMON, Catherine MORO suppléante de Philippe CHERON, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Guy PORTAL, Jean PRADIN, Hervé QUET, Stéphan RADOMSKI-LASINSKA, Gilbert ROZES, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT.

Excusés : Mesdames et Messieurs Sylvie BOUDIE, Chantal COMBALBERT, Benoît DECAUNES, Joëlle DELTEIL, Gaylord DENAX, Dominique FORNERIS, Daniel RESONGLES.

Secrétaire de séance : Mme Eliette RUELLE.

Monsieur LAMOLINAIRIE, Président, remercie les membres du Comité Syndical de leur présence et présente l'ordre du jour de la réunion.

1. Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 22 février 2018

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 22 février 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Compte de Gestion et Compte Administratif 2017 du budget principal et du budget annexe

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, les comptes de gestion 2017 des budgets principal et annexe. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après avoir distribué les notes de présentation synthétique des comptes administratifs 2017 du budget principal et du budget annexe, Monsieur le Président retrace les principales opérations financières aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Il quitte ensuite la pièce et par conséquent ne prend pas part aux votes.

Monsieur Alain MALMON, Vice-Président, met aux votes les comptes administratifs du budget principal et annexe.

Les comptes administratifs 2017 des budgets principal et annexe sont adoptés à l'unanimité.

3. Affectation de résultat du budget principal et du budget annexe

- Budget principal :

Le Comité Syndical après avoir examiné le Compte Administratif 2017, statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice,

Constata que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de : **358 524,32 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de l'exercice : 45 102,46 €

Résultat antérieur de l'exercice : 313 421,86 €

Résultat à affecter **358 524,32 €**

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Excédent de financement : 353 870,89 €

Solde des restes à réaliser d'investissement :

Besoin de financement : 22 000,00 €

Excédent de financement total **331 870,89 €**

AFFECTATION :

Affectation en réserves Article 1068 35 000,00 €

Report en exploitation Article 002 323 524,32 €

- Budget annexe :

Monsieur le Président expose que le budget annexe « Prestations déchèteries » 2017 a dégagé un excédent de 8 210,86 € en section de fonctionnement.

Il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

8 210,86 € en recette de la section de fonctionnement, compte 002.

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, les affectations de résultat du budget principal et du budget annexe proposées par son Président.

4. Politique foncière 2017

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public prévoit que le Comité Syndical doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la collectivité.

Il est demandé au Comité Syndical de prendre acte des acquisitions et cessions immobilières ayant fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical au cours de l'année 2017, étant précisé qu'en raison des délais de procédure d'établissement des actes, ces derniers peuvent parfois intervenir sur l'exercice suivant.

Acquisitions : NEANT

Cessions : NEANT

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, la politique foncière 2017 de la collectivité.

5. Montants des participations des communautés de communes

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n°10 du 24 février 2009 qui précise que les participations des collectivités sont calculées en fonction de leur population DGF.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de fixer la participation des communautés de communes membres à 83 € par habitant (population DGF 2017) :

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Fixe la participation à 83 € par habitant (population DGF 2017),

Fixe les participations financières des communautés de communes comme suit :

- *Communauté de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain :
11 441 habitants x 83 € = 949 603 €*
- *Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy :
6 127 habitants x 83 € = 508 541 €*
- *Communauté de communes Terres des Confluences (pour Durfort Lacapelette) :
1 023 habitants x 83 € = 84 909 €*

6. Budgets primitifs 2018

Monsieur le Président présente la liste des principaux projets d'investissements de l'année 2018 programmés en bureau le 19 mars dernier.

Il présente ensuite les projets de budgets primitifs principal et annexe « Prestations déchèteries », ainsi que le nouveau budget annexe « Energies renouvelables » nécessaire pour la construction de l'installation photovoltaïque à la future déchèterie-recyclerie de Lauzerte.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2018 du Budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 932 281 €, (2 211 481 € en section de fonctionnement et 1 720 800 € en section d'investissement).

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2018 du Budget annexe « Prestations déchèteries » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 12 210 € (12 210 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement).

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2018 du nouveau Budget annexe « Energies renouvelables » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 000 € (1 000 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement).

7. Emprunts 2018

Conformément aux budgets présentés précédemment, Monsieur le Président propose à l'assemblée de recourir à l'emprunt pour financer les projets suivants : travaux de reconstruction de la déchèterie-recyclerie de Lauzerte, construction d'une installation photovoltaïque à Lauzerte et achat d'un véhicule.

Pour la réalisation des travaux de reconstruction de la déchèterie-recyclerie de Lauzerte, le conseil syndical, après avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI-PYRENEES l'attribution d'un moyen terme aux conditions suivantes :

<i>Montant :</i>	<i>150 000 €</i>
<i>Durée :</i>	<i>240 mois</i>
<i>Echéance :</i>	<i>Constante</i>
<i>Périodicité :</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Taux fixe :</i>	<i>1,69 %</i>
<i>Frais dossier :</i>	<i>300 €</i>

Pour la réalisation d'une installation photovoltaïque à Lauzerte, le conseil syndical, après avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI-PYRENEES l'attribution d'un moyen terme aux conditions suivantes :

<i>Montant :</i>	<i>53 000 €</i>
<i>Durée :</i>	<i>240 mois</i>
<i>Echéance :</i>	<i>Constante</i>
<i>Périodicité :</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Taux fixe :</i>	<i>1,69 %</i>
<i>Frais dossier :</i>	<i>300 €</i>

Pour financer l'acquisition d'un véhicule, le conseil syndical, après avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI-PYRENEES l'attribution d'un moyen terme aux conditions suivantes :

<i>Montant :</i>	<i>70 000 €</i>
<i>Durée :</i>	<i>120 mois plus 24 mois d'anticipation</i>
<i>Echéance :</i>	<i>Constante</i>
<i>Périodicité :</i>	<i>Annuelle</i>
<i>Taux fixe :</i>	<i>1,23 %</i>
<i>Frais dossier :</i>	<i>300 €</i>

8. Modification de l'autorisation de programme pour la reconstruction de la déchèterie-recyclerie de Lauzerte

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n° 9 du 16 mars 2016 créant l'autorisation de programme pour la reconstruction de la déchèterie située à Lauzerte et la construction de la recyclerie ainsi que la délibération n° 12 du 28 mars 2017 modifiant cette autorisation.

Monsieur le président propose de modifier cette autorisation comme suit :

- Montant global de l'AP : 1 179 285 €
- Crédit de paiement 2017 : 29 285 €
- Crédit de paiement 2018 : 1 150 000 €

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

FINANCEMENT	MONTANT
DETR	355 000 €
ADEME	211 869 €
Conseil Départemental	63 681 €
LEADER	80 000 €
Autofinancement/Emprunt	468 735 €

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification de l'autorisation de programme concernant les travaux pour la reconstruction de la déchèterie située à Lauzerte et la construction d'une recyclerie.

9. Avenants au marché de travaux de reconstruction de la déchèterie-recyclerie de Lauzerte

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les travaux sont en cours depuis décembre dernier. Le terrassement est réalisé et les quais et les escaliers en béton sont posés. La construction du bâtiment commence en avril. Il précise que la déchèterie restera ouverte le samedi jusqu'à fin avril et qu'elle sera totalement fermée à partir de mai jusqu'à la réouverture du site qui devrait pouvoir intervenir en début d'été. En attendant les usagers peuvent accéder à la déchèterie de Lafrançaise ou de Montaigu de Quercy.

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'avenant n°1 au lot n° 1 : Terrassement et VRD, du marché de construction d'une déchèterie/recyclerie sur la commune de Lauzerte conclue avec l'entreprise VOINOT.

Les modifications de prestations proposées sont présentées ci-dessous :

Plus-value	Montant € HT
Terrassement bâtiment initial – solution de base	1 465,20 €
Terrassement bâtiment complémentaire	902,80 €
Bordures autour de la dalle DMS	345,00 €
Aménagement accessibilité charpente	450,00 €
Déplacement du réseau de refoulement	3 089,80 €
Total plus-value	6 252,80 € HT
TVA (20%)	1 250,56 €
Total € TTC	7 503,36 € TTC

Monsieur le Président donne lecture aux membres du Comité Syndical de l'avenant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise son Président à signer l'avenant n°1 au lot n°1, Terrassement et VRD, du marché de construction d'une déchèterie/recyclerie sur la commune de Lauzerte correspondant à une plus-value de 6 252,80 € HT et dit que le nouveau montant de ce lot n°1 est 314 484,30 € HT.

10. Prestation de location de bennes

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n°20 du 30 mars 2005 modifiée par délibération n°10 du 24 mars 2009 qui prévoit en complément de la collecte en déchèterie, une prestation de collecte ponctuelle à domicile des déchets. Cette prestation concerne uniquement certains déchets triés en un seul flux par benne : les déchets verts, le bois, les cartons, les ferrailles et les gravats.

Le principe de la prestation est que les services du SIEEOM mettent à disposition de l'utilisateur une benne. Celle-ci est remplie par l'utilisateur d'un seul type de déchet. Les services du SIEEOM évacuent ces déchets vers les déchèteries ou les sites de traitement.

Monsieur le Président propose à l'assemblée un service de location de benne 7 m³ pour les déchets verts, le bois, les cartons et les ferrailles et la location d'une benne 10 m³ pour les gravats.

Monsieur le Président propose la grille tarifaire suivante :

	Benne 7 m³ (déchets verts, bois, cartons, ferrailles)	Benne 10 m³ (uniquement pour les gravats)
Location mensuelle :	100 €	100 €
Location journalière :	10 €	10 €
Transport benne :	40 €	80 €
Traitement :	pour les particuliers : gratuit pour les professionnels : tarifs déchèteries fixés par délibération.	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de la prestation d'enlèvement des déchets destinés aux déchèteries par collecte à domicile comme décrits ci-dessus.

11. Création d'un poste d'adjoint technique saisonnier

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical, qu'en raison des besoins liés à un accroissement d'activité saisonnière de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps complet.

L'agent recruté sera nommé sur le grade d'adjoint technique et assurera la fonction d'agent technique. Sa rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade.

L'agent recruté sera nommé pour une durée équivalente au maximum à 6 mois de travail effectué. Le recrutement pourra intervenir du 18 avril 2018 au 17 octobre 2018.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte la proposition présentée ci-dessus, charge son Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent, et signer le contrat et les éventuels avenants et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans cet emplois sont disponibles et inscrits au budget 2018 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

12. Questions diverses et informations

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les membres du Comité Syndical et lève la séance à 19 h 30.

Le Président,

Michel LAMOLINAIRE

SIEEOM
Sud Quercy

TRIONS POUR RECYCLER